

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DEUXIÈME COMMISSION

SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION, 21E & 22E SÉANCES – MATIN & APRÈS-MIDI

Les délégations de la Deuxième Commission saluent l'adoption du « Nouveau Programme pour les villes » au cours de la Conférence Habitat III de Quito

Elles demandent de nouveau à Israël de respecter le droit international en se retirant des territoires occupés

Les délégations de la Deuxième Commission, chargée des questions économiques et financières, ont unanimement salué le « Nouveau Programme pour les villes », adopté au cours de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable Habitat III qui s'est tenue à Quito, en Équateur, du 17 au 20 octobre dernier.

En vertu de ce Nouveau Programme, les villes durables devraient, entre autres, fournir des services essentiels à tous les citoyens; assurer à l'ensemble des citoyens le plein accès à l'égalité des chances sans discrimination; renforcer la résilience des villes pour réduire le risque et les effets des catastrophes naturelles; respecter pleinement le droit des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, quel que soit leur statut; améliorer la connectivité et soutenir des initiatives innovantes et écologiques.

Ce nouveau cadre mondial en matière de développement urbain durable s'inscrit en droite ligne avec le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment son objectif 11 qui invite la communauté internationale à veiller à ce que « les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

La Conférence Habitat III intervient dans un contexte où la moitié des habitants du monde vivent en ville, alors que les prévisions laissent voir que d'ici à 2030, le nombre d'habitants des villes dépassera celui des zones rurales de plus d'un milliard. Cette Conférence s'inscrit aussi dans la continuité des deux précédentes, Habitat I qui s'était tenue à Vancouver, au Canada, en 1976, et Habitat II à Istanbul en 1996.

Le représentant de l'Équateur, dont le pays a été chaleureusement félicité pour le succès d'Habitat III, s'est réjoui d'une large participation à Quito, notamment plus de 2 000 maires et délégués de la société civile et des représentants d'États. Il a aussi insisté sur la nécessité de lutter contre la spéculation foncière, dans le même contexte que la lutte contre la volatilité des prix de denrées alimentaires.

La représentante de la Thaïlande, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, a souhaité que ce Nouveau Programme pour les villes sera mis en œuvre en tenant compte des besoins spécifiques des pays en situation particulière, tels que les pays africains, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PEID), les pays à revenu intermédiaire, ainsi que les pays sortant de conflit et ceux vivant sous occupation étrangère.

Pour le représentant de la Jamaïque, qui intervenait au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Nouveau programme doit se focaliser sur les infrastructures de transports, la santé publique, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'agriculture et les communications, afin de garantir la cohérence et la coordination des efforts de développement.

Sa collègue des Maldives, qui a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires en développement (AOSIS), a souhaité que la définition de la ville tienne désormais compte des centres urbains de moins de 100 000 habitants, afin de prendre en compte les villes des petits États insulaires en développement (PEID). Situées en bordure de mer, ces villes sont très vulnérables et subissent ainsi fréquemment les effets néfastes des catastrophes naturelles et des phénomènes climatiques extrêmes, comme l'ont montré les récents ravages de l'ouragan Matthew.

Pour le délégué du Nigéria, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, l'Afrique connaît une urbanisation rapide qui demande des actions concrètes, d'autant plus que les établissements humains sont confrontés à de nombreux défis tels que les changements climatiques, le chômage, la criminalité et la pauvreté. Il a également souligné, de concert avec d'autres États comme la Fédération de Russie, l'importance de maintenir le Bureau d'ONU-Habitat à Nairobi et de lui fournir des fonds adéquats, en droite ligne du rapport* du Secrétaire général sur la question.

Dans l'après-midi, des délégations ont indiqué que l'occupation israélienne des territoires palestiniens et syriens depuis 50 ans, et les pratiques et politiques que poursuit la Puissance occupante étaient contraires au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

L'Observateur permanent de l'État de Palestine a déclaré qu'il ne pouvait s'associer à certains éléments du rapport** du Secrétaire général. Il a en particulier jugé inadmissible d'employer l'expression « forces de sécurité israéliennes » alors qu'il faudrait parler de « forces d'occupation ». Le rapport aurait également dû évoquer les déclarations publiques faites par Israël de rejeter la solution des deux États, ainsi que les attaques et arrestations arbitraires de journalistes.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Mme Rima Khalaf, qui a présenté ce rapport, a promis que ces remarques allaient être prises en compte à l'avenir.

La représentante de la Lituanie a par ailleurs présenté le projet de résolution intitulé « Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer » ([A/C.2/71/L.21](#)). La Commission se prononcera sur ce texte ultérieurement.

La Deuxième Commission tiendra demain, mercredi 26 octobre, à partir de 10 heures, une manifestation parallèle sur la restructuration de la dette souveraine. Vendredi 28 octobre à 10 heures, elle tiendra un dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales.

[*A/71/347](#)

[**A/71/86-E/2016/13](#)

APPLICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS ET LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE LOGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT)([A/71/347](#) ET [A/71/356](#))

Débat général

Mme THANAVON PAMARANON (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, a salué le Nouveau Programme pour les villes, adopté par la Conférence Habitat III la semaine dernière à Quito, en Équateur. Le Groupe des 77 et la Chine a rappelé les principes d'Habitat II, notamment celui de la responsabilité commune mais différenciée et les deux objectifs visant à fournir un abri sûr pour tous et la mise en place d'établissements humains durables. Elle a aussi souligné l'importance de la coopération internationale pour soutenir les efforts des pays en développement, notamment dans le cadre de l'aide publique au développement, des transferts de technologies et du renforcement des capacités afin de supporter les programmes de ces pays dans le domaine des établissements humains durables.

Elle a en outre relevé que le Nouveau Programme pour les villes devrait être mis en œuvre en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement, notamment les pays confrontés à des situations particulières, tels que les pays d'Afrique, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à revenu intermédiaire, ainsi que les pays sortant de conflit et ceux vivant sous occupation étrangère. Pour le Groupe des 77 et la Chine, une bonne structure de mise en œuvre de ce Nouveau Programme pour les villes devrait être adoptée, ainsi que des procédures de son suivi, tout en tenant compte de l'expertise d'ONU-Habitat dont le siège devrait, a-t-elle insisté, être maintenu à Nairobi.

M. BURHAN GAFOOR (Singapour), au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a déclaré qu'une mise en œuvre réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 impliquait que tous les pays exploitent la force positive d'une urbanisation durable. À cet égard, l'ASEAN se félicite de l'adoption du Nouveau Programme pour les villes lors de la Conférence Habitat III qui s'est tenue à Quito la semaine dernière. Ce Nouveau Programme réaffirme que le développement urbain durable est un élément essentiel pour atteindre un développement durable de façon intégrée et coordonnée à tous les niveaux.

L'ASEAN estime que près de 40% du PIB de ses pays membres proviendront de 142 villes comptant entre 200 000 et 5 millions d'habitants d'ici à 2025. Cette urbanisation croissante s'est traduite par une augmentation de la classe moyenne, un meilleur niveau de santé et d'éducation, et de nouvelles infrastructures, a précisé le représentant. Mais les villes d'Asie du Sud-Est font face à de nombreux défis et l'ASEAN a pris des mesures pour assurer un environnement urbain durable, de même que pour répondre aux besoins sociaux et économiques des populations.

À l'issue d'un sommet en novembre 2015 à Kuala Lumpur, l'ASEAN a défini six mesures stratégiques. La première consiste en une approche holistique visant à prendre en compte les spécificités de toutes les parties prenantes. La deuxième vise à renforcer les capacités des

institutions nationales et locales. La troisième s'attache à la coordination afin de fournir un accès à des terres et à un air non pollués, à des espaces publics verts, à l'eau potable et à l'assainissement. La quatrième mesure stratégique promeut des villes attentives aux besoins des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées. La cinquième renforce les liens économiques, sociaux et environnementaux entre zones urbaines, périurbaines et rurales. Enfin, la sixième mesure renforcera les politiques pour une gestion effective des effets de la croissance de la population sur les villes.

À cet égard, le rôle d'ONU-Habitat pour soutenir le développement de capacités et fournir des outils aux gouvernements afin de planifier et gérer le développement urbain durable est essentiel, a souligné le représentant.

M. E. COURTENAY RATTRAY (Jamaïque), au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'est félicité de l'adoption sans réserves du Nouveau Programme pour les villes à la conférence Habitat III, qui démontre l'engagement collectif pour des villes inclusives, sûres, résilientes et durables. L'importance d'une urbanisation bien planifiée est essentielle au développement durable.

Le manque de logements est l'un des problèmes posés par l'urbanisation rapide dans la CARICOM, a dit le représentant. Une large part de la population vit ainsi dans des logements informels très vulnérables aux glissements de terrain, aux inondations et aux tempêtes. Un autre défi est de prendre des mesures pour protéger ces logements de l'augmentation du niveau de la mer, étant donné que la moitié de la population de la région vit à moins de 5 kilomètres de la côte, a expliqué le délégué.

La CARICOM salue l'attention accordée dans le Nouveau Programme pour les villes aux partenariats entre le niveau local et le niveau national, a dit le représentant. La CARICOM est également favorable à une décentralisation effective, basée sur le principe de subsidiarité et la reconnaissance de la gouvernance locale, qui peut renforcer la gestion urbaine. Par ailleurs, la distribution équitable des ressources à travers les territoires est nécessaire, a souligné le délégué. La priorité doit être donnée à l'infrastructure liée aux transports, à la santé publique, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, à l'agriculture et aux communications, afin de garantir la cohérence et la coordination des efforts de développement. En conclusion, le représentant a salué le travail d'ONU-Habitat pour aider les pays en développement.

M. FRANCISCO A. CORTORREAL (République dominicaine), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), a salué l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, en espérant que l'objectif 11 de développement durable sur les villes durables soit mis en œuvre à l'horizon de 2030. Il a souhaité que les populations les plus défavorisées soient prises en compte dans cette optique, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il a aussi plaidé pour l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités qui sont des phénomènes ayant un impact sur l'urbanisation, a-t-il estimé.

Il faudrait un développement urbain viable afin de garantir un développement durable, a insisté le délégué qui a souhaité que ce Nouveau Programme pour les villes tienne compte de la parité des sexes, en insistant notamment sur l'importance d'avoir des villes qui participent à l'autonomisation des femmes et qui tiennent compte des personnes handicapées. M. Cortorreal a également plaidé pour des logements sûrs et abordables et pour une urbanisation planifiée et à l'amélioration de la gouvernance urbaine. Il a aussi appelé à assurer des systèmes d'assainissement adéquats et des moyens de mobilité urbaine qui tiennent compte du besoin de la réduction des gaz à effet de serre et des transports sûrs.

Mme MARIYAM MIDHFA NAEEM (Maldives), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires en développement (AOSIS), a déclaré que la définition de la ville doit tenir compte des

centres urbains de moins de 100 000 habitants, afin de prendre en compte les villes des PEID. Il est nécessaire de partager les meilleures pratiques en matière de gestion des villes, en rappelant également que les questions de gestion durable des villes des PEID avaient été prises en compte dans les Orientations de Samoa.

La représentante a ensuite souligné la grande vulnérabilité des villes des PEID, ces dernières étant pour la plupart situées en bordure de la mer, subissant ainsi fréquemment les effets néfastes des catastrophes naturelles et des phénomènes climatiques extrêmes, comme l'ont montré les récents ravages de l'ouragan Matthew. Elle a ensuite argué que l'on ne peut avoir d'établissements humains durables sans tenir compte de la question des changements climatiques, et sans parler des innovations nécessaires en matière de données et de technologies accessibles pour tous. Elle a ainsi rappelé que le Document final d'Habitat I, adopté il y a 40 ans à Vancouver, au Canada, avait insisté sur le fait que les problèmes des établissements humains ne sont pas isolés de l'environnement socioéconomique des pays.

M. BOLAJI (Nigéria), au nom du Groupe des États d'Afrique, a félicité l'Équateur pour l'organisation de la Conférence Habitat III à Quito. Le Groupe estime que l'urbanisation peut avoir un effet de transformation structurelle, notamment en ce qui concerne l'industrialisation et l'inclusion civile. Le représentant a fait observer que l'Afrique connaissait une urbanisation rapide, qui demande des actions concrètes. Ces établissements humains sont confrontés à de nombreux défis tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, l'instabilité économique, le chômage, la criminalité, la pauvreté. Les infrastructures et les services doivent cibler les groupes marginalisés, mobiliser des ressources financières et améliorer le capital humain par un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé.

Le Nouveau Programme pour les villes, a estimé le représentant, implique un environnement propice et un large éventail de moyens de mise en œuvre, notamment l'accès à la science, à la technologie, à l'innovation et à des ressources financières. C'est pourquoi, il a lancé un appel pour assister les pays à renforcer leurs capacités nationales et à respecter les engagements pris au titre de l'aide publique au développement (APD). Il a également souligné l'importance de maintenir le niveau de ressources d'ONU-Habitat et du Bureau des Nations Unies à Nairobi.

M. HORACIO SEVILLA BORJA (Équateur) s'est félicité du bon déroulement et de la conclusion de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, Habitat III, qui s'est déroulée à Quito. Cette conférence, qui a enregistré une énorme participation, a été l'un des processus les plus inclusifs jamais enregistrés dans l'histoire du multilatéralisme, a souligné M. Sevilla Borja. Il a également mis l'accent sur la participation de plus de 2 000 maires, de la société civile et d'ONG. Le représentant a réitéré la proposition du Président de l'Équateur, M. Rafael Correa, de réduire de 20 à 10 ans la périodicité de cette Conférence.

Réduire les inégalités est un élément essentiel d'une urbanisation durable, a estimé le représentant, qui a fait observer que le Nouveau Programme soulignait la nécessité de combattre et prévenir la spéculation foncière. Il est inconcevable de pénaliser la spéculation d'aliments de base en période de famine mais pas la spéculation de terres quand il s'agit d'un élément indispensable au développement urbain, s'est indigné M. Sevilla Borja, en invitant les gouvernements à adopter des mesures concrètes contre les sources d'enrichissement illégitimes affectant le bien commun. La mise en œuvre du Nouveau Programme dépend de la capacité des États et des autorités locales, mais aussi d'un travail coordonné entre ONU-Habitat et les autres agences de développement de l'ONU afin d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, a conclu le représentant.

Mme MARIA ANGELA A. PONCE (Philippines) a rappelé que sur les 101,6 millions de Philippines, 45,3% parmi eux vivaient en ville. Elle a souligné que les centres urbains étaient le catalyseur de l'économie nationale, même si une urbanisation non contrôlée a conduit à la dégradation de l'environnement et à l'extinction de certaines espèces animales. La déléguée a

ensuite salué l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, en espérant que cela permettra à la communauté internationale d'apporter davantage de soutien aux pays qui en ont besoin.

M. ASHISH SINHA (Inde) a indiqué qu'une urbanisation bien gérée pouvait contribuer à répondre aux besoins des populations. L'urbanisation durable peut être une force de transformation pour l'avènement du développement durable, a-t-il argué. Le représentant a salué l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, en rappelant que les villes de l'Inde abritaient au total 377 millions d'habitants et produisaient les deux tiers du produit intérieur brut (PIB) du pays. Le Gouvernement entend œuvrer pour des établissements urbains durables à travers trois programmes qui se déclinent sous forme de missions, a indiqué le représentant. La mission de rajeunissement et de transformation des villes cible 500 villes de plus de 100 000 habitants afin d'y créer des infrastructures idoines pour un meilleur épanouissement des populations. La mission de développement des villes intelligentes vise, quant à elle, à transformer 100 villes afin d'y améliorer la qualité de vie et promouvoir un environnement urbain propre, a-t-il assuré. Enfin, la mission d'habitat pour tous, a-t-il ajouté, entend promouvoir des habitations sûres.

M. JORGE SKINNER-KLEE (Guatemala) a remercié le Gouvernement de l'Équateur d'avoir accueilli la Conférence Habitat III, qui a produit d'excellents résultats. Le Nouveau Programme pour les villes permet de travailler à la réalisation du Programme 2030 en faveur du développement durable, a-t-il dit. Dans les pays en développement, notamment à revenu intermédiaire comme le Guatemala, les déplacements de population ont exercé des pressions sur les centres urbains, qui ne disposent pas des infrastructures adéquates. Il est donc nécessaire de préparer ces territoires pour en faire des villes inclusives et résilientes, ce qui implique de limiter les expansions urbaines et de soigner les écosystèmes, a relevé M. Skinner-Klée.

Le Guatemala, a-t-il assuré, s'est doté pour la première fois d'un agenda urbain, présentant les mêmes caractéristiques que l'agenda mondial et qui vise à renforcer les mécanismes de développement économique du pays. Celui-ci a pour objectif de réduire les inégalités, de garantir un environnement durable, de construire des capacités de résilience, de favoriser la sécurité alimentaire et les investissements dans les infrastructures. À cet égard, a souligné le représentant, le lien entre zones rurales et urbaines est particulièrement important et l'objectif est d'augmenter le niveau de vie de la population rurale.

M. PAVEL A. FONDUKOV (Fédération de Russie) a estimé que les gouvernements devraient intégrer le Nouveau Programme pour les villes en fonction de leurs priorités et de leurs possibilités. La Fédération de Russie travaille de façon active pour faire face à la plus grande concentration de population et régler les problèmes de développement urbain, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement, la durabilité des logements, l'amélioration énergétique et des infrastructures de transport. Un catalogue de bonnes pratiques pourrait être utile aux gouvernements et aux autorités locales, a fait observer le représentant. Le délégué russe a par ailleurs jugé nécessaire de renforcer l'activité d'ONU-Habitat, compte tenu des objectifs figurant dans le Nouveau Programme pour les villes.

M. AL ZAABI (Émirats arabes unis) a indiqué que les villes de son pays offraient une qualité de vie très élevée. Les Émirats arabes unis sont un pays où la diversité est largement représentée et où la tolérance est considérée par les autorités du pays comme étant un moteur du développement économique. Le délégué a aussi parlé de l'importance de l'utilisation des sources d'énergie durable pour tous, en assurant que dans le pays, la consommation d'eau et d'électricité avait diminué de 33% grâce aux règles imposées dans la construction des immeubles. La ville de Dubaï a même établi pour objectif de s'approvisionner en énergie à partir des sources renouvelables d'ici à l'an 2050. Il a aussi rappelé que Dubaï accueillera l'expo mondiale de 2020 qui sera placée sous le signe de l'innovation et de la durabilité.

M. TAKDIR (Indonésie) a indiqué que dans l'optique de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, il faudrait que des interconnexions soient établies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'avec le Plan d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des catastrophes et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il a également souhaité que les nouvelles villes soient plus résilientes face à la montée du niveau des mers et à la recrudescence des catastrophes naturelles. C'est pour cette raison que l'Indonésie a établi une stratégie nationale d'urbanisation à l'horizon 2045 en insistant sur le besoin d'avoir des villes vertes à travers l'archipel, en respectant le principe de ne laisser personne de côté. Dans cette ère nouvelle pour les villes, le représentant a mis l'accent sur l'importance de partenariats solides, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, laquelle, a-t-il précisé, doit être complémentaire et non pas se substituer à la coopération Nord-Sud.

M. EBRAHIM ALIKHANI (République islamique d'Iran) a remercié le Gouvernement de l'Équateur d'avoir accueilli l'importante Conférence Habitat III. Ce Nouveau Programme pour les villes doit être considéré comme étant un complément du Programme de développement durable à l'horizon 2030, a indiqué le représentant, avant de rappeler que le droit au développement est un droit humain. Les besoins spécifiques de chaque pays devraient être pris en compte et des moyens de mise en œuvre sont nécessaires. Soulignant la croissance urbaine rapide depuis la Conférence Habitat II, il a jugé nécessaire de faire face à ces nouvelles difficultés et de développer des systèmes de transport urbain efficaces.

Le représentant de l'(Algérie) a considéré que la Conférence Habitat III était très importante pour les 20 années à venir. Le Nouveau Programme pour les villes est une extension du Programme de développement durable à l'horizon 2030, a estimé le représentant. C'est pourquoi, a-t-il insisté, une coordination internationale est nécessaire, notamment en ce qui concerne la coopération et le transfert de technologies. L'Algérie a adopté une politique de développement urbain visant à créer un logement digne pour le plus grand nombre de citoyens et des mécanismes de financement pour les mener à bien, a-t-il indiqué.

M. MAMADOU MBODJ (Sénégal) a salué l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, en félicitant également ONU-Habitat pour son leadership. Il a souligné que ce Nouveau Programme pour les villes devrait être mis en œuvre en mettant l'accent sur la promotion de la planification du développement urbain. Le développement urbain durable est une étape indispensable pour l'émergence de nos pays, a déclaré le délégué, en ajoutant que le Sénégal avait procédé à une réorientation de sa politique nationale de développement qui consacre le principe de la communalisation intégrale. Il a également appelé à la restructuration des centres urbains et la modernisation de l'habitat rural, et la nécessité d'intégrer la prévention des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la planification urbaine.

M. CAO ZHIYONG (Chine) a souhaité que les mesures prises dans le cadre du développement des établissements urbains puissent tenir compte des défis auxquels chaque pays est confronté. Il a appelé les pays développés à œuvrer à cet objectif en respectant les engagements internationaux auxquels ils ont souscrit. Il les a invités à favoriser l'accès aux marchés des pays en développement, à procéder à l'allègement de leur dette et à contribuer au renforcement de leurs ressources humaines. Ces mesures, a-t-il expliqué, permettraient aux pays en développement de dégager des fonds à investir dans l'optique d'avoir des établissements urbains durables. Le représentant a ensuite déclaré que la Chine était engagée dans la promotion d'établissements humains durables dans le monde.

M. ABDULWAHAB (Bahreïn) a estimé qu'un développement urbain équilibré appuyait les efforts entrepris pour la réalisation des objectifs de développement durable. Depuis la Déclaration d'Istanbul en 1996, le Bahreïn a pris des mesures en matière d'urbanisme et adopté le concept des villes durables et écologiques. Il s'emploie également à mieux répondre aux besoins des

jeunes et s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le Bahreïn, a ajouté son représentant, a lancé des initiatives en faveur de l'énergie renouvelable et d'une consommation plus rationnelle.

M. GEBEYEHU GANGA GAYITO (Éthiopie), après avoir félicité le Gouvernement équatorien pour l'organisation de la Conférence Habitat III, a estimé que le Nouveau Programme pour les villes était complémentaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en particulier son objectif 11. La réalisation du Nouveau Programme pour les villes de Quito devrait être mise en œuvre de façon coordonnée avec le Plan d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe, a estimé le représentant.

Réaffirmant que le droit au logement est un droit fondamental, le Gouvernement équatorien met en œuvre un programme de logement intégré depuis 2008, qui permet également de créer des emplois dans le secteur de la construction et de favoriser l'autonomisation des femmes en les intégrant à ces efforts. Le représentant a indiqué que des partenariats internationaux accrus étaient nécessaires pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. En outre, les pays les moins avancés devraient bénéficier d'une aide pour financer les projets urbains et d'un transfert de technologies.

M. GOUCH (Brésil) a indiqué que plus de la moitié des habitants du monde vivait en ville, et que d'ici à 2030, le nombre d'habitants des villes dépassera celui des zones rurales de plus d'un milliard, alors que 95% de l'expansion urbaine va avoir lieu dans les pays en développement. Il a ainsi estimé que les gens avaient un « droit à la ville », c'est-à-dire le droit de bénéficier des avantages qu'offrent les villes. Il a néanmoins noté que les villes consacrent également des défis tels que la consommation élevée d'énergie, les émissions de gaz carbonique et l'exacerbation des inégalités. Il s'est réjoui de ce que le Nouveau Programme pour les villes prenne en compte des questions qui n'avaient pas été intégrées dans les documents finaux des Conférences Habitat I et II, notamment la promotion de la sécurité routière et la nécessité d'améliorer les taudis sans pour autant détruire leur fabrique sociale.

Mme EI EI KHIN AYE (Myanmar) a indiqué que sur les 51,48 millions d'habitants du Myanmar, 29,6% vivaient en ville. Le Gouvernement entend corriger ce déséquilibre en fournissant des logements aux plus démunis vivant en ville et en créant des liens entre villes et zones rurales. Une politique nationale d'urbanisation sera finalisée d'ici à la fin de l'année afin de promouvoir une urbanisation planifiée. La déléguée a en outre déclaré que le Nouveau Programme pour les villes devrait être mis en œuvre en tenant compte de la situation des pays en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA).

M. ANTHONY ANDANJE (Kenya) a fait observer que le Kenya attachait une grande importance au Nouveau Programme pour les villes et au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. Ce Nouveau Programme pose les bases pour promouvoir des villes inclusives et des établissements humains, a relevé M. Andanje. Le Programme prévoit des méthodes novatrices pour faire face aux tendances démographiques et à l'expansion des villes, ce qui donnera un nouvel élan aux travaux à venir. Des moyens financiers sont nécessaires et l'aide publique au développement jouera un rôle essentiel, a indiqué le représentant, en appelant à une intensification de la coopération internationale pour renforcer les capacités des autorités locales des 47 comtés. Au Kenya, les centres urbains sont les moteurs de la croissance économique et la priorité du Gouvernement est d'augmenter les ressources nationales, a-t-il indiqué.

M. RAFAEL DARÍO RAMÍREZ CARREÑO (Venezuela) a félicité le Gouvernement équatorien pour l'organisation réussie de la conférence Habitat III à Quito. Depuis 2011, le Venezuela a lancé de grands projets visant à fournir un logement à tous, ce que sa Constitution considère comme étant un droit humain fondamental. D'autres programmes, a expliqué M. Ramirez Carreño, visent à améliorer les conditions de vie dans les logements existants dans les secteurs

les plus modestes. Pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, le représentant a insisté sur la coopération internationale et, en particulier, sur le respect des engagements d'APD des pays développés, de même que sur le transfert de technologies.

M. HECTOR ENRIQUE JAIME CALDERÓN (El Salvador) a réaffirmé l'engagement de son pays à promouvoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, adopté par la Conférence Habitat III à Quito, en Équateur, la semaine dernière. Il a plaidé pour le droit à la ville, avant de réaffirmer l'importance de la coopération internationale pour la promotion des établissements humains durables. Il a ainsi salué le rôle que joue ONU-Habitat et souhaité que l'expérience de cette entité soit capitalisée. Le délégué a aussi plaidé pour la transformation des établissements humains précaires en établissements humains productifs et contribuant au développement durable.

M. LOK BAHADUR POUDEL CHHETRI (Népal) a déclaré que la priorité devrait être maintenant de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, afin de promouvoir des villes sûres et vivables dans l'optique de réaliser les objectifs de développement durable. Le Népal connaît une urbanisation rapide, a-t-il dit, en précisant qu'il entendait établir un plan de reconstruction ambitieux après les tremblements de terre dévastateurs de l'an dernier. Pour cela, la coopération internationale serait essentielle, d'autant plus que le Népal fait partie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Il est en outre enclavé et il sort d'une double situation de conflit et de catastrophe naturelle, a-t-il ajouté.

M. ASHRAF EL NOUR, Organisation des migrations internationales (OMI), a fait observer que ce Nouveau Programme pour les villes constituait un cadre pour tous les habitants des villes, y compris les migrants. Le programme rappelle le besoin de respecter les droits des migrants et des réfugiés et doit leur permettre de mener une vie digne. M. El Nour a estimé qu'il faudrait intégrer les besoins des migrants dans la planification des villes. Le programme constitue également un cadre pour les collectivités locales, leur permettant d'œuvrer à l'intégration des migrants.

M. VINICIUS PINHEIRO, Organisation internationale du travail (OIT), a relevé que le Nouveau Programme pour les villes reconnaît que la croissance soutenue, participative, durable, avec un emploi digne pour tous, est un élément clef du développement urbain durable. Il contient un engagement sur l'emploi des jeunes, s'est félicité M. Pinheiro, qui a appelé à prendre des mesures spécifiques pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les migrants et les réfugiés. Avec l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, il est temps d'adopter des politiques qui conjuguent logement, développement d'établissements humains et travail décent. Ainsi, M. Pinheiro a conseillé, en particulier, de promouvoir la mise en œuvre des normes du travail, la création d'emplois verts et le dialogue social au niveau local. Le travail décent devrait être une partie intégrante des politiques urbaines, a souligné M. Pinheiro, en assurant qu'Habitat III offrait l'occasion d'élargir les partenariats et d'explorer de nouvelles synergies.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation du projet de résolution [A/C.2/71/L.21](#)

SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES ([A/71/86-E/2016/13](#))

Débat général

M. ABDULLAH ABU SHAWESH (État de Palestine) a déploré que plusieurs faits ne soient pas mentionnés dans des documents internationaux du fait qu'Israël ne permet pas aux organisations de travailler librement dans les territoires palestiniens occupés. Il a en outre dénoncé un « terrorisme diplomatique israélien » consistant à taxer d'antisémitisme tous ceux qui critiquent Israël. Soixante-dix ans après la *Naqba*, qui a causé la perte de 70% du territoire palestinien, 700 000 Palestiniens sont aujourd'hui des réfugiés, a dit le représentant, ajoutant qu'Israël impose un siège militaire étouffant à la bande de Gaza. Ce rapport s'ajoute à une série très longue de rapports qui répertorient les agressions d'Israël contre les Palestiniens mais n'ont aucun effet sur la Puissance occupante, a regretté l'observateur permanent. Que doit faire la communauté internationale pour faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies ? s'est-il interrogé. Il a appelé la communauté internationale à boycotter les colonies israéliennes, seul moyen pacifique et légal d'imposer la justice et les principes de la Charte des Nations Unies.

Mme THANAVON PAMARANON (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, a estimé que les Palestiniens et les habitants du Golan syrien occupé seraient laissés de côté si rien n'est fait par rapport au statu quo. Elle a énuméré un certain nombre d'obstacles au développement des Palestiniens, citant notamment des exactions israéliennes mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, et arguant que l'économie palestinienne et celle du Golan syrien occupé ne pourraient évoluer vers un développement durable si les conditions actuelles perdurent. Elle a indiqué que, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords internationaux majeurs, il ne faudrait pas que la communauté internationale oublie la situation de pays vivant sous occupation coloniale ou étrangère.

M. LAWRENCE XOLANI MALAWANE (Afrique du Sud), au nom du Groupe des États d'Afrique, a noté que le rapport du Secrétaire général montrait que l'occupation israélienne a freiné le développement économique et social de la Palestine et sape le droit des Palestiniens au développement, à l'autodétermination et à la paix. Le rapport souligne en outre que l'existence et l'expansion des colonies de peuplement illégales sur les territoires palestiniens occupés sont au cœur des politiques discriminatoires d'Israël et des violations des droits de l'homme. Le postulat selon lequel personne ne doit être laissé de côté, qui figure notamment dans les objectifs de développement durable, ne sera une réalité pour les Palestiniens qu'avec la cessation de l'occupation israélienne, a conclu le représentant.

M. AHMED ALKUWARI (Qatar), s'exprimant au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a déclaré qu'Israël continuait d'humilier les Palestiniens après 50 ans d'occupation et de violations des droits de l'homme. « L'occupation, l'oppression, l'humiliation et les pires formes de violations des droits de l'homme ont duré pendant 50 ans et il est temps que cela cesse car il est moralement, légalement et politiquement inacceptable de laisser cette situation se poursuivre », a-t-il martelé. Les militaires et colons israéliens continuent de commettre des violations flagrantes des droits inaliénables du peuple palestinien sur leurs propres terres, en toute impunité car, a-t-il regretté, la communauté internationale a échoué à tenir Israël responsable de ses actes. Il a déploré le fait que la colonisation israélienne continue, y compris à Jérusalem-Est.

Le peuple palestinien ne saurait être l'exception de la règle de protection des civils d'atrocités, s'est ensuite indigné le délégué, en appelant la communauté internationale à agir pour mettre fin à la crise humanitaire qui a cours dans la région. Il a demandé à la communauté internationale de soutenir les aspirations du peuple palestinien de vivre de manière indépendante, dans la justice et la dignité, et avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. RAMZI LOUATI (Tunisie), s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a salué le rapport préparé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Il a cité un certain nombre d'exactions perpétrés par Israël et contenues dans ce rapport, ainsi que des

violations flagrantes des droits de l'homme. Il a, par exemple, relevé que les colons israéliens prenaient possession de terres palestiniennes en toute impunité. Il a aussi déploré la destruction des biens palestiniens par les autorités israéliennes. Ces pratiques israéliennes, a-t-il dit, sapent les efforts visant à réaliser la solution des deux États comme le souhaite la communauté internationale.

Le représentant a en outre déploré l'installation de nouveaux colons israéliens dans le Golan syrien occupé. Il a aussi plaidé pour un appui renforcé des Nations Unies en faveur du peuple palestinien, demandant même une protection spéciale des civils palestiniens par l'ONU, en vertu du droit international et des Conventions de Genève de 1949. Il a invité la communauté internationale à forcer Israël à agir dans le respect du droit international. La paix durable dans la région ne sera possible que si Israël se retire des territoires occupés, y compris dans le sud du Liban, a-t-il prévenu.

Mme PATRICIA BAJANA (Nicaragua) a fait observer que la Deuxième Commission débat de développement durable et de croissance économique alors que le peuple palestinien subit, depuis 50 ans, une occupation militaire qui le prive du droit au développement. Non seulement cette situation perdure, mais elle ne fait que s'aggraver, a déploré la représentante, en appelant à faire pression sur les pays complices de cette dangereuse passivité. Elle a souhaité l'adoption du projet de résolution sur la question, en espérant qu'il contribuerait à atténuer les difficultés économiques et sociales des populations civiles palestiniennes et syriennes qui vivent sous occupation.

M. AXIOMA (Indonésie) a fait observer que l'économie palestinienne ne pouvait évoluer et permettre un développement durable en raison des pratiques et politiques illégales que poursuit la Puissance occupante. Le représentant a déploré que de nouvelles colonies de peuplement sont illégalement implantées sur les territoires palestiniens, ce qui implique la confiscation des terres et des ressources, laquelle a des conséquences économiques et sociales graves pour les Palestiniens. Il est temps que la communauté internationale mette fin à l'occupation des territoires palestiniens, laquelle, a-t-il souligné, représente la plus grande menace à la paix et à la sécurité régionales. L'Indonésie contribue de manière constructive au développement de la Palestine par le biais de l'Organisation de la coopération islamique et une aide technique dans le cadre de programmes de renforcement de capacités, a assuré son représentant. Il a ensuite réaffirmé la solidarité de son pays avec le peuple palestinien dans son droit à la paix et à la sécurité.

Mme ROUA SHURBAJI (République arabe syrienne) a indiqué que les autorités d'occupation israéliennes continuaient d'appliquer leurs politiques illégales dans les territoires arabes occupés. Elle a relevé que les autorités payaient jusqu'à 12 000 dollars par famille israélienne acceptant de résider durant cinq ans dans le Golan syrien occupé. Elle a déploré les expropriations subies par les Syriens, qui ne peuvent plus pratiquer l'agriculture, ni parfois écouler leurs produits en Syrie. La représentante a indiqué que les Syriens payaient, par exemple, 1 dollar par mètre cube d'eau alors que les Israéliens ne paient que 3 centimes pour la même quantité. Les autorités d'occupation, a-t-elle soutenu, fournissent un soutien aux groupes terroristes, notamment le Front el-Nosra. Des rapports récents montrent également que les autorités israéliennes tentent de convaincre les Syriens de quitter leur terre dans le Golan syrien occupé et s'installer ailleurs, a-t-elle dénoncé.

M. KHALID HULAYYIL M. ALOTAIBI (Arabie saoudite) a rappelé que l'Arabie saoudite avait toujours défendu le droit des Palestiniens de créer un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. Il s'est insurgé contre les activités de prosélytisme des juifs dans les mosquées palestiniennes à Jérusalem-Est, en vertu de soi-disant faits historiques qui ne sont pourtant pas avérés. Il a déploré les agressions perpétrées par les colons juifs contre les lieux saints palestiniens, au su de la communauté internationale. Il a appelé Israël à se retirer des territoires occupés depuis 1967 en Palestine et dans le Golan syrien, ainsi que dans le sud du Liban. Il a

aussi invité Israël à respecter les résolutions de la Deuxième Commission, notamment celles réaffirmant les droits inaliénables des Palestiniens. Il a souhaité que le prochain rapport de la CESAO mentionne également la question des obstacles au tourisme en Palestine.

M. RAFAEL DARÍO RAMÍREZ CARREÑO (Venezuela) a réitéré que son pays condamnait l'occupation des territoires palestiniens et du Golan syrien par Israël, en violation des principes de la Charte des Nations Unies. Les pratiques discriminatoires et les agressions militaires permanentes contre le peuple palestinien et son infrastructure affectent directement le développement social et économique durable des territoires occupés, a souligné le représentant. Il a lancé un appel pour que l'État palestinien puisse jouir de son droit à la gestion et à l'exploitation de ses ressources naturelles. Jugeant les efforts internationaux insuffisants, il a également demandé des actions plus fortes de la part de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Mme HUMA (Maldives) a fait observer que la Deuxième Commission -et le système des Nations Unies dans son ensemble- réaffirme une fois encore qu'il ne peut y avoir de développement sans la paix, et pas de paix sans développement. La situation en Palestine occupée et dans le Golan syrien ne peut s'améliorer, tant que les principes de non-annexion de territoire par la force et de non-discrimination, tels que stipulés dans la Charte des Nations Unies, ne sont pas respectés. La représentante a réaffirmé le soutien des Maldives aux droits inaliénables des Palestiniens, notamment la réalisation de la solution des deux États. Elle a condamné toutes les pratiques et politiques qui constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

M. HAJIMOHAMMADI (République islamique d'Iran) a regretté que le peuple palestinien ne soit pas en mesure de réaliser les objectifs 5 et 6 fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'il n'exercera pas sa souveraineté sur ses ressources naturelles. Le représentant a énuméré quelques-unes des conséquences des politiques et des pratiques du régime israélien et des défis et problèmes auxquels fait face le peuple palestinien. Il a souligné, entre autres, que les conditions économiques et sociales à Gaza s'étaient détériorées et le taux de mortalité infantile avait augmenté pour la première fois depuis 50 ans. Ces politiques et pratiques imposées par Israël font obstacle à la libre circulation des personnes et des marchandises, paralysant ainsi la situation économique dans les territoires occupés.

En outre, Israël continue de confisquer et d'exproprier les terres palestiniennes en Cisjordanie y compris à Jérusalem-Est. Ces mesures sont aussi liées à l'expansion illégale des colonies de peuplement, à la construction du mur en Cisjordanie et la création d'autoroutes pour l'utilisation exclusive des colons. De plus, dans la bande de Gaza, plus de 76 000 Palestiniens sont déplacés après l'offensive israélienne de 2014 et les destructions de maisons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est continuent à un rythme alarmant en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire en particulier. Le représentant a demandé au système des Nations Unies de renforcer les programmes d'assistance pour soulager les souffrances des Palestiniens et de la population du Golan syrien occupé par des ressources adéquates et des activités opérationnelles efficaces.

M. WILLIAM CALVO (Costa Rica) a réitéré qu'il était profondément préoccupé par la situation économique, sociale, environnementale et des droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés. Le représentant s'est dit convaincu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et pas de paix sans développement durable. C'est pourquoi, il a lancé un appel aux parties afin qu'elles relancent et renforcent leurs mécanismes de dialogue et travaillent ensemble à des solutions intégrales dans l'intérêt de leurs populations respectives. Les deux parties doivent assumer leurs responsabilités, même si elles sont différentes, a-t-il précisé.

M. RAJA REZA RAJA ZAIB SHAH (Malaisie) s'est inquiété de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé qui continue de se détériorer. La Malaisie a été en première ligne au sein du Conseil de sécurité pour dénoncer l'expansion des implantations israéliennes, qui se sont poursuivies sans relâche, malgré les appels répétés de la communauté internationale pour leur cessation. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le nombre d'infrastructures palestiniennes détruites ou confisquées depuis le début de l'année en cours s'élève à 769, soit une augmentation de 45% comparé à l'année passée.

M. Zaib Shah, qui citait un rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, a en outre signalé les nombreuses violations flagrantes du droit international par Israël. Celles-ci englobent notamment, la construction du mur dans les territoires palestiniens occupés, l'exploitation des ressources naturelles palestiniennes ainsi que l'augmentation des démolitions des habitations, en plus des politiques de bouclage et les sévères restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens, y compris le blocus dans la bande de Gaza.

La Malaisie, a-t-il poursuivi, est gravement préoccupée par les tensions et violences qui continuent de se manifester, notamment en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en raison des frustrations croissantes résultant d'une longue occupation. Le délégué a dénoncé, par ailleurs, l'expulsion de la flottille de femmes « Zaytouna » contre le blocus de Gaza. En conclusion, il a affirmé le soutien de son pays à l'appel de l'Autorité palestinienne pour que l'année 2017 soit marquée par la fin de l'occupation israélienne.

M. SLAIMAN (Iraq) a déploré que les forces occupantes aient recours à de nombreuses pratiques discriminantes contre le peuple palestinien, y compris la construction du mur de séparation et le blocus de Gaza. Ces pratiques visent à changer la composition démographique de Jérusalem-Est pour la rendre plus juive, a indiqué le représentant, en soulignant que cela était contraire à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Sa délégation appelle à mettre un terme à ces pratiques qui aggravent aussi les conditions économiques et sociales des territoires occupés, a-t-il dit, en précisant que les Palestiniens étaient privés de leurs droits inaliénables au développement et à l'autodétermination.

Les objectifs de développement durable ne pourront pas être atteints par le peuple palestinien sur leurs territoires et le peuple syrien dans le Golan en raison de l'occupation, en violation du droit international et en toute impunité, par Israël, a-t-il lancé. Le représentant iraquien a donc exhorté tous les États Membres à appuyer le projet de résolution qui sera proposé prochainement sur cette question. Il a ensuite fait sien le vœu exprimé par le Président Mahmoud Abbas, lors de son discours à l'Assemblée générale en septembre dernier, pour que l'année 2017 soit marquée par la fin de l'occupation israélienne.

M. SULTANI ALI AL HEMRANI (Émirats arabes unis) a mis l'accent sur la détérioration de la situation économique, sociale et humanitaire des populations palestiniennes et arabes qui vivent sous occupation israélienne. Il a dénoncé la politique expansionniste d'Israël, en rappelant que de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale exigeaient qu'Israël cesse ces activités illégales de colonisation dans le territoire palestinien occupé en 1967 sans qu'il y soit donné suite, et on assiste même à une augmentation de ces activités. Il en résulte une fragmentation de la Cisjordanie et une restriction de l'accès des Palestiniens à leurs ressources naturelles, a-t-il fait remarquer. La situation est similaire dans le Golan syrien occupé où la population arabe subit des confiscations de ses terres, des discriminations, des restrictions à sa liberté de mouvement et l'impossibilité d'accéder aux ressources nécessaires pour son travail et sa subsistance, a dénoncé le représentant. L'impossibilité, pour les Palestiniens et autres Arabes des territoires occupés, d'exercer leur droit inaliénable au développement durable en est la conséquence directe, a-t-il estimé.

C'est pourquoi, les Émirats arabes unis appellent la communauté internationale à s'acquitter de son engagement pris à assurer un développement durable de tous en s'attaquant aux obstacles qui empêchent les peuples d'y parvenir, conformément à l'objectif 11 de développement durable qui insiste sur la paix et la justice. Avant de conclure, il a annoncé une contribution volontaire de son pays au budget général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de 1,8 million de dollars ainsi que d'autres contributions à hauteur de 15 millions de dirhams.

Mme NOUR ALJAZI (Jordanie) a indiqué que l'occupation israélienne ne reconnaissait pas aux Palestiniens leur droit inaliénable au développement. La déléguée a fait mention des exactions israéliennes à l'encontre des Palestiniens, notamment la confiscation de leurs terres et des ressources hydriques. Le développement durable pour les personnes vivant sous occupation est impossible, a-t-elle souligné, en insistant sur l'importance de mettre fin à l'occupation et son expansion qui constituent une violation flagrante du droit international et du droit au développement. Elle a appelé la communauté internationale à œuvrer à l'avènement d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, l'invitant également à continuer d'apporter le soutien nécessaire aux Palestiniens.

M. OMAR A. A. ANNAKOU (Libye) a déploré les actes illégaux d'Israël, citant par exemple la construction du mur de séparation qui a conduit à la démolition d'habitations palestiniennes et à la restriction des déplacements pour les Palestiniens. Le délégué a déploré le fait que les colonies de peuplement par Israël continuent d'être implantées sur les territoires palestiniens et par la force. Comme la Commission œuvre à la réalisation du développement durable, elle doit veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, y compris les Palestiniens dont les biens continuent d'être détruits et exploités, a rappelé le délégué libyen. Le représentant a réaffirmé le droit inaliénable de la Palestine à l'autodétermination, avec Jérusalem-Est comme capitale, en plaidant également pour le retour des réfugiés ainsi que la levée du blocus de la bande de Gaza.

Mme LINDA SCOTT (Namibie) a appelé le Gouvernement israélien à cesser immédiatement la construction des implantations et du mur et exhorté les autorités israéliennes à se conformer à leurs obligations juridiques conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ). La représentante de la Namibie a également exhorté Israël à mettre fin à la destruction des maisons et propriétés palestiniennes, et à cesser l'exploitation illégale des ressources naturelles sur les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien. La délégation de la Namibie rappelle le consensus international selon lequel l'occupation illégale israélienne doit cesser impérativement pour permettre à la Palestine de développer son plein potentiel économique.

La représentante a jugé « inacceptable » que l'économie palestinienne soit lourdement dépendante de l'assistance internationale en raison des nombreuses entraves posées à une activité économique normale. L'accession au statut d'État et à l'indépendance sont des droits légaux et inaliénables de tous les peuples, y compris les Palestiniens. Les arguments qui proclament l'inéligibilité des Palestiniens à un État en raison d'une économie fragile refusent de reconnaître le droit international, particulièrement la quatrième Convention de Genève, a fait observer Mme Scott, en insistant que ce droit fondamental n'est pas négociable. En conclusion, la délégation de la Namibie est fermement convaincue que la seule voie possible pour un développement économique et social dans les territoires palestiniens occupés -dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030- passe par une reconnaissance internationale formelle de l'État de Palestine.

M. MOHAMED OMAR GAD (Égypte), faisant référence au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme Habitat III, adopté à Quito (Équateur) la semaine dernière, a souligné que ces deux documents étaient bien éloignés de la réalité palestinienne. Les obstacles imposés par la force d'occupation, comme la construction du mur, entraînent un appauvrissement du peuple palestinien, a déploré le représentant. Les colonies de

peuplement continuent de s'étendre, les infrastructures sont détruites, a-t-il dénoncé, avant d'ajouter que la situation dans les territoires occupés était intenable. La seule solution, c'est de mettre fin à l'occupation par Israël du Golan syrien et des territoires palestiniens, a-t-il soutenu.

Pour M. MASUD BIN MOMEN (Bangladesh), l'occupation continue du territoire palestinien, les violations systématiques des droits de l'homme, les attaques indiscriminées contre des civils et la poursuite des activités de colonisation par Israël, Puissance occupante, sont un affront aux droits des Palestiniens et contribuent à dégrader leur situation économique et sociale, en particulier dans la bande de Gaza. Il a également souligné les taux de chômage élevés, la pauvreté rampante et l'insécurité alimentaire qui existent dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupés. Les écoles n'y sont pas assez nombreuses et les taux d'abandon scolaire sont élevés dans ces populations dont une partie en augmentation constante dépend de l'aide étrangère. Le représentant a également fait mention d'obstacles posés à la réalisation de certains projets environnementaux urgents comme la centrale de traitement des eaux usées à Gaza et l'usine de désalinisation, ainsi que des dommages subis par le réseau électrique.

Il a demandé que l'on aborde ces questions de développement, en rappelant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige que personne ne soit laissé à la traîne. « Les objectifs de développement durable sont universels et s'appliquent à tous indépendamment de leur statut politique », a déclaré le représentant avant de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'Israël mette fin à ses violations systématiques du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. En conclusion, il s'est dit convaincu que ce point de l'ordre du jour relevait bien de la Deuxième Commission.

M. KHALID SAEED MOHAMED AL SHUAIBI (Oman) a dénoncé les pratiques d'oppression et de violence de la puissance d'occupation israélienne contre les Palestiniens. Le sultanat d'Oman réitère que la souveraineté palestinienne doit être réaffirmée sur les territoires palestiniens. Il a demandé à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour obliger Israël à respecter le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme ainsi que les résolutions des Nations Unies.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.